



LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE

Clôture budget CCAS et réaffectation du budget au budget principal

Le budget du Centre communal d'action sociale de Lohéac était autonome, c'est-à-dire indépendant du budget principal communal. Le Conseil d'administration du CCAS de Lohéac a décidé de **clôturer** ce budget et de notifier sa reprise au budget principal de la commune le 28 novembre 2017. Le Conseil Municipal en a pris acte.

Création de la commission CCAS

Suite à la clôture du budget autonome du CCAS, il convient de créer une commission à partir du 1^{er} janvier 2018 afin d'assurer le traitement des demandes d'aides sociales et le repas annuel des aînés. Celle-ci se compose des mêmes membres qu'auparavant.

Loyer association sportive de karting

La commune de Lohéac a conclu, depuis le 1^{er} janvier 2010, un bail emphytéotique avec l'Association sportive de Lohéac jusqu'au 31 décembre 2029 sur les terrains de karting du clos d'Ahaut.

Le montant annuel du loyer est de 1 000 €, payé à terme échu.

Dans le bail, il est indiqué que ce montant « est susceptible d'être révisé chaque année dans les conditions prévues par la législation en vigueur ».

Le Conseil Municipal **décide de ne pas augmenter** le loyer de l'Association sportive de karting pour 2017.

Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle E 107 située rue de Rennes.

Modifications des statuts de Vallons de Haute-Bretagne Communauté : Politique de la Ville

Le Conseil Municipal **approuve** l'ajout aux statuts, au titre des compétences optionnelles, la compétence politique de la ville au titre de l'article L5214-23-1 4 bis du CGCT.

Les statuts seront ainsi complétés :

Au titre des compétences optionnelles :

« En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

Modifications des statuts de Vallons de Haute-Bretagne Communauté : Maison de Services au Public

Le Conseil Municipal **approuve** l'ajout aux statuts, au titre des compétences optionnelles, la compétence Maison de Services au Public au titre de l'article L5214-23-1 9 du CGCT.

Les statuts seront ainsi complétés :

Au titre des compétences optionnelles :

« Création et gestion de Maison de Services au Public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Modifications des statuts de Vallons de Haute-Bretagne Communauté : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Le Conseil Municipal **approuve** l'ajout aux statuts, au titre des compétences obligatoires, de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations définie aux alinéas 1, 2, 5, 8 du L.211-7 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal **approuve** l'ajout aux statuts, au titre des compétences facultatives, des missions à caractère d'intérêt général listées aux alinéas 4, 6, 11, 12 du L.211-7 du Code de l'Environnement ainsi qu'une compétence de gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

Soutien à la proposition de l'AMRF « Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité »

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France qui demandent au Parlement et au gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal décide de **soutenir** la motion portée par l'AMRF.

SEANCE DU 26 JANVIER

Marché viabilisation du lotissement de la Lande de la Cour Neuve : choix des entreprises

Le Conseil Municipal décide de **retenir** l'offre de la société *Sauvager TP* pour un montant de 145 000 € H.T. pour le lot 1 « Terrassements – Voirie – Eaux pluviales – Espaces verts » et de **retenir** l'offre de la société *INEO Atlantique SNC-ENGIE* pour un montant de 19 000 € H.T. pour le lot 2 « Adduction en eau potable – Génie civil télécom ».

Budget annexe lotissement 2018

Le Conseil Municipal décide de **valider** le budget lotissement.

Participation aux associations

Le Conseil Municipal décide **d'accepter** les participations 2018 à l'AMF, l'AMRF et CPRB.

Demande de subvention « Tout se chante »

Le Conseil Municipal décide **d'accepter** l'attribution d'une subvention pour l'opération « Tout se chante » organisé par la Maison de la jeunesse et de la culture de Guipry-Messac pour un montant de 300 €.

Demande de subvention auprès de la Ligue de Football Amateur

Le Maire décide de **solliciter** des subventions auprès de la ligue de football amateur pour le projet de création de vestiaires et d'un « club-house » (salle commune) pour un coût total estimé de 361 158,46 €.

Projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la Mairie - Validation phase APD

Annule et remplace la délibération 61/17

Le Maire rappelle que, conformément à la décision prise par l'assemblée délibérante le 24 février 2017 adoptant le projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la mairie, le cabinet d'architecture C-architecture a été désigné comme maître d'œuvre.

La phase d'avant-projet définitif (APD) est présentée ainsi que le coût global de l'opération.

Le Conseil Municipal décide **d'adopter** le projet tel qu'il a été présenté dans sa phase APD et **de valider** le coût global du projet à 288 091,75 € HT à la phase APD.

Projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la Mairie - Demande de subventions DETR

Annule et remplace la délibération 62/17

Coût en € et H.T	Contrat de ruralité (24%) de 130 475,41 €	DETR « ETAT » (40%) 115 236,70€	Contrat de territoire 63 920 €	Commune Fonds propres (27%) 77 620,95 €
288 091,75€	31 314,10 €	115 236,70€	63 920 €	77 620,95 €

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle E 275 située 14 B rue de la Poste.

Amendes de police

Le Conseil Municipal décide de **solliciter** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de la liaison piétonne vers l'ACI et du marquage au sol.

SEANCE DU 30 MARS

Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2017

Le Conseil Municipal **adopte** et **vote** ces comptes.

Budget annexe assainissement : compte de gestion et compte administratif 2017

Le Conseil Municipal **adopte** et **vote** ces comptes.

Budgets primitifs 2018

Le Conseil Municipal **approuve** et **vote** le budget primitif 2018 du budget principal de la commune ainsi que celui du budget annexe assainissement.

Contribution Ecole St-Sauveur

Le Conseil Municipal **valide** le montant de la contribution 2018 d'un montant de 35 209.44 €.

Participation des communes

Le Conseil Municipal **valide** les montants des participations aux frais de scolarité des communes de résidence pour 2018 pour un coût élève maternelle de 1 194.03 € et un coût élève primaire de 207.28 €.

Taux d'imposition sur les ménages

Le Conseil Municipal a la possibilité de faire évoluer les taux d'imposition en fonction des besoins budgétaires.

Aujourd'hui, compte tenu du coût de la baisse annoncée des dotations et des projets de la commune, le Conseil Municipal décide de **modifier** les taux 2018 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 16

Taxe foncière bâti : 18

Taxe foncière non bâti : 50.50

Liaison ACI - Validation devis entreprise

Le Conseil Municipal décide de **retenir** l'entreprise Wester pour la réalisation de la continuité du cheminement piéton de l'ACI vers le bourg pour un montant de 7 428,00 € T.T.C.

Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles E 164 et E 170 situées 27 rue de la Poste.

Urbanisme - Avis sur demande d'enregistrement

Le Conseil Municipal décide **d'émettre** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Sablonnière.



FERMETURE EXCEPTIONNELLE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

En raison des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie, nous sommes contraints d'opérer à des fermetures. Ainsi, la Mairie et l'agence postale seront fermées les mardis de juin (5, 12, 17 et 24 juin). Nous vous remercions de votre compréhension.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

INFORMATION

Afin d'aider les exploitants agricoles à y voir clair, la Chambre d'agriculture de Bretagne a mis en œuvre une démarche confidentielle et gratuite d'écoute et d'orientation. « *Comment, qui pourrait m'aider? En terme de décisions à prendre, d'approche globale sur mon exploitation...* »

www.chambres-agriculture-bretagne.fr



IMPÔTS SUR LE REVENU

Pour l'Ille-et-Vilaine en 2018 :

- date limite de dépôt de déclaration papier : **17 mai à minuit**

- date limite de déclaration en ligne : **29 mai à minuit**

Déclarations et informations en ligne :

www.impots.gouv.fr.

Prélèvement à la source dès le 1^{er} janvier 2019.

Informations sur : www.prelevementalasource.gouv.fr

ENQUÊTES INSEE-SDES



Une première enquête INSEE se déroulera sur la commune entre mai et juin 2018 sur les ressources et les conditions de vie.

Une seconde enquête SDES (Service de la donnée et des études statistiques) en partenariat avec l'INSEE se déroulera sur la commune entre avril 2018 et avril 2019 sur la mobilité des personnes.

Quelques ménages seront sollicités. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à l'enquêtrice.

L'INFO DES LOHEACIENS



OFFICE ENTRE AFF ET VILAINE
SPORT ET JEUNESSE
 36 rue de l'avenir - 35550 PIPRIAC
 02 99 34 46 36
 @ojspm@gmail.com
 officemaurepipriac.fr
 Dijs Maurepipriac

Vacances de printemps 2018
 Du jeudi 26 avril au vendredi 4 mai

JOURNEES SPORTIVES

PARCS D'ATTRACTIONS
KINGOLAND Parc Asterix

PROGRAMMATION AU VERSO

POUR VOUS INSCRIRE :
 Allez sur le site www.officemaurepipriac.fr et cliquez sur le formulaire d'inscription en ligne correspondant

Likez le compte Facebook de l'OIJS Maurepipriac et cliquez sur le formulaire d'inscription correspondant.

Prenez RDV avec l'OIJS (Coordonnées ci-dessus)

Agrément Jeunesse et Education Populaire N°35-375 Agrément Education Physique et Sportive N°45-35-5-2

PROGRAMMATION

JOURNEES SPORTIVES			
SPORTS DE PLEIN AIR	Jeu. 26 avril	GUIPRY-MESSAC Espace Claude Michel - Messac	A partir de 7 ans
SPORTS DE RAQUETTE	Lun. 30 avril	SIXT SUR AFF Salle Omnisports	de 10h à 16h
SPORTS COLLECTIFS	Jeu. 3 mai	GUIPRY-MESSAC Espace Claude Michel - Messac	TARIFS :
SPORTS DE COMBAT	Jeu. 3 mai	PIPRIAC Salle des Terres Rouges	ADHERENTS CASO
			GRATUIT
			NON-ADHERENTS
			5€/jour

NOUVEAUTÉ Pour ces journées, l'office vous propose d'accueillir à partir de 9h sur le lieu de l'activité. Nous proposerons des activités calmes : Jeux de société, Lecture... La journée sportive débutera à 10h.

SORTIES LOISIRS					
Date	Sortie	Passage du car			Tarifs
		Lieu	Départ	Retour	
Ven. 27 avril	PARC KINGOLAND (Dès 7 ans)	Maure de Bgne	9h	19h	ADHERENTS 23€
		Pipriac	9h15	18h45	
		Guipry-Messac	9h30	18h30	NON-ADH 28€
Mer. 2 mai	ESCAPADES VERTICALES (Dès 7 ans)	Maure de Bgne	9h	17h30	ADHERENTS 25€
		Pipriac	9h15	17h15	
		Guipry-Messac	9h30	17h	NON-ADH 30€
Ven. 4 mai	PARC ASTERIX (Dès 9 ans)	Guipry-Messac	3h20	2h	ADHERENTS 55€
		Pipriac	3h40	1h40	
		Maure de Bgne	4h	1h20	NON-ADH 65€

Renseignements complémentaires et inscriptions en ligne sur le site www.officemaurepipriac.fr

LOGEMENT A LOUER

La commune dispose d'un pavillon T2 square de la Berlinette. Disponible immédiatement.

Informations en Mairie au 02.99.34.10.20.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

CHANGEMENT D'HORAIRES

La levée du courrier se fait désormais à **15h25** et non plus à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et à 12h le mercredi.

URBANISME

Pour la pose de clôture dont le terrain est mitoyen avec le domaine public, il faut **IMPERATIVEMENT** faire une demande d'arrêté individuel d'alignement en Mairie.

CALENDRIER DES FÊTES

AVRIL

28 : Tournoi de foot Jeunes - Terrain de foot

MAI

1^{er} : Fête du jardin partagé - LALAC - Jardin partagé

8 : Commémoration de l'Armistice - Lohéac

8 : Tournoi de foot Séniors - Terrain de foot

12 & 13 : Entraînement SuperMotard- Circuit karting

JUIN

2 & 3 : Championnat de France SuperMotard - Circuit karting

10 : Vide-Greniers - Centre-bourg

10 : Repas du foot - Salle polyvalente - *Le Réveil*

17 : Fête de l'école Les Panvolettes - Stade

23 : Les 6 Heures de Lohéac (Karting) - Circuit karting

24 : Kermesse de l'école Saint-Sauveur - Stade

